



LA DIRECTION GENERALE

DECISION N° 020 - 20 /2020 COMPLETANT LA DECISION N°012-20 du 11 septembre 2020 PORTANT AGREMENT D'EXPORTATEURS DE CAFE-CACAO AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2020/2021

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** l'Ordonnance n°2011-481 du 28 Décembre 2011 fixant les règles relatives à la commercialisation du Café et du Cacao et à la Régulation de la Filière Café-Cacao, telle que modifiée par l'ordonnance n°2018-756 du 26 septembre 2018 ;
- Vu** le Décret n°2012-06 du 16 janvier 2012 portant dénomination de l'Organe de Gestion, de Développement, de Régulation de la Filière Café-Cacao et de stabilisation des prix du café et du cacao ;
- Vu** le Décret n°2012-1010 du 17 octobre 2012 réglementant la profession d'exportateur de café et de cacao ;
- Vu** Le Décret n°2017-520 du 02 août 2017 portant nomination du Directeur Général du Conseil du Café-Cacao ;
- Vu** la Décision n°009-70 du 02 juin 2020 portant création du Comité Technique des Agréments ;
- Vu** la Décision n°012-20 du 11 septembre 2020 portant agrément d'exportateurs de café-cacao au titre de la campagne 2020-2021.

DECIDE :

Article 1 : Les sociétés commerciales et sociétés coopératives ci-après sont agréées en qualité d'exportateurs de café et de cacao, au titre de la campagne 2020-2021.

SOCIETES COMMERCIALES

- 1 AFCOTT-CI SARL
- 2 AGRO WEST AFRICA
- 3 CICOM
- 4 CONDICAF S.A
- 5 OCEAN S.A
- 6 OMNI VALUE
- 7 PLOT ENTREPRISE
- 8 SACC S.A
- 9 SAFAL COMMODITIES S.A
- 10 SCACC S.A
- 11 SONEMAT S.A
- 12 SUTEC S.A
- 13 TRANSCAO CI
- 14 TRANSCAO NEGOCE S.A

SOCIETES COOPERATIVES

- 1 CASB SCOOPS
- 2 COMSERV COOP CA
- 3 COOP CA COOPAA.HS
- 4 COOP CA YAWOUBE
- 5 ECAKOOG COOP CA
- 6 SCAEDA COOP CA
- 7 SCOABIA COOP CA
- 8 SOCAGC SCOOPS
- 9 SOCODENI COOP CA
- 10 TIBONI COOP CA
- 11 UISCA CI COOP CA
- 12 UPRAD COOP CA



Article 2 : Les opérateurs ci-dessus agréés opéreront dans le strict respect de la réglementation en vigueur et sous le contrôle et le suivi du Conseil du Café-Cacao.

Article 3 : La présente décision annule la décision n°016-2020 portant agrément d'exportateurs de café-cacao au titre de la campagne 2020-2021.

Article 4 : Le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao ainsi que les Directeurs concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, et sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le **07 OCT. 2020**

Le Directeur Général



KONE Brahim Yves

Ampliations :

- Direction Générale des Douanes
- Direction Générale des Impôts
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre Nationale d'Agriculture
- GEPEX
- GNI
- Nouvelle-UCOPEXCI
- GIE PMEX-COOPEX
- J.O.R.C.I
- A.P.B.E.F.CI
- A.S.A.C.I

km